

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



15 juin 2012

SESSION ORDINAIRE 2011-2012

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**relative à la dimension interculturelle
dans la prise en charge des personnes âgées**

déposée par Mmes Fatoumata SIDIBE et Gisèle MANDAÏLA

DEVELOPPEMENTS

Le vieillissement de la population est une tendance lourde qui doit être prise en compte dès à présent afin d'y faire face dans les meilleures conditions.

La Belgique ne fait pas exception même si toutes les Régions du pays ne connaissent pas les mêmes évolutions socio-démographiques. En effet, la Région bruxelloise est considérée comme « jeune », la croissance de sa population des personnes âgées devrait être limitée au cours des dix prochaines années (1).

Par ailleurs, la Belgique est, certainement depuis les années cinquante, une terre d'accueil. Différentes vagues d'immigration se sont succédées, les motivations des migrants pouvant différer selon les circonstances.

L'histoire de l'immigration en Belgique est tout d'abord étroitement liée à celle du travail. A la suite de la seconde guerre mondiale, la Belgique fait massivement appel à de la main d'œuvre étrangère afin de reconstruire le pays.

Par une politique de regroupement familial, on assiste à l'arrivée des femmes et des familles des migrants. Celles-ci viennent rejoindre leur mari et sont, le plus souvent, totalement dépendantes de ceux-ci.

Dans les années 70, avec la crise pétrolière, la Belgique met fin à sa politique de migration.

On assiste alors à une nouvelle immigration qui est le fait de personnes qui demandent l'asile, qui sont réfugiées. Celles-ci décident de quitter des situations de guerre, de violences économiques, politiques ou sociales.

Cette phase se caractérise par un profil très diversifié des migrants. Un trait important de cette immigration est aussi sa féminisation, particulièrement pour ce qui concerne les pays d'Europe de l'Est et de l'hémisphère sud.

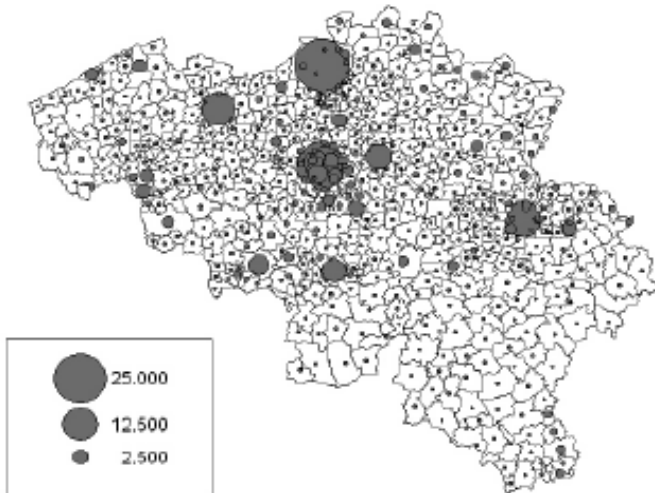
Au regard de ces différentes migrations, il convient donc de mettre en évidence la diversité des trajectoires individuelles des migrants. Ces personnes, en fonction de leur vécu et de leur histoire personnelle, auront des conceptions différentes de la vieillesse, du statut et du rôle de la personne âgée.

Le graphique ci-dessous montre que la Région bruxelloise est proportionnellement la Région qui ac-

(1) Observatoire de la Santé et du Social, « Vivre chez soi après 65 ans. Atlas des besoins et des acteurs à Bruxelles », 2007, p. 219.

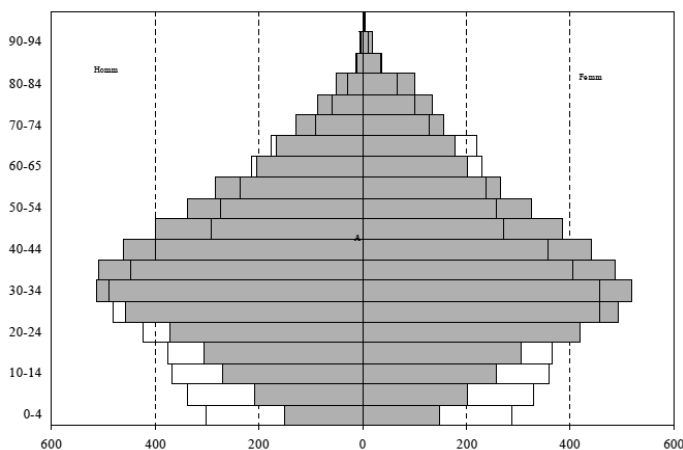
cueille le plus d'immigrants, soit environ 35 % depuis de nombreuses années. On retrouve également une telle tendance, bien que toutefois moins prononcée, dans l'ensemble des grandes villes du pays (Anvers, Liège, Charleroi, ...) (2).

Nombre de migrants par commune



Source : ITINERA Institute, 2012 – données 2008

A l'instar de l'ensemble de la population belge, on assiste aussi à une tendance au vieillissement de la population d'origine étrangère (3), comme le montre la pyramide des âges de la population d'origine étrangère en 1995 (fond transparent) et en 2005 (fond grisé) (4).



- (2) Laurent HANSEEUW, « Belgique, terre d'immigration : statistiques et évolutions », In ITINERA Institute Analyse, 2012/09, p. 7.
- (3) Catégorie établie sur la nationalité à la naissance. La législation actuelle n'autorise cependant pas l'accès aux informations concernant la filiation, c'est-à-dire le lien qui relie un enfant à ses parents.
- (4) T. EGGERICKX, A. BAHRI, N. PERRIN, Migrations internationales et populations « d'origine étrangère » Approches statistique et démographique, Initiative Charles Ullens, Consortium Interuniversitaire sur l'Immigration et l'Intégration, 2006, p. 16.

L'âge moyen a progressé de 4 ans entre 1991 et 2005. Le nombre de moins de 20 ans diminue significativement sur la période considérée tandis que la part des personnes âgées entre 50 et 60 ans augmente considérablement.

L'émergence d'une population vieillissante d'origine migrante est un phénomène relativement récent. Ce n'est qu'à partir des années 90 que le vieillissement des migrants et les questions liées à l'interculturel en général apparaissent progressivement dans le champ de la recherche.

A cet égard, le Comité Européen sur les Migrations du Conseil de l'Europe recommande aux Gouvernements, dans son rapport du 12 janvier 2011, de procéder à une évaluation globale de la situation des migrants âgés dans les Etats membres et de prendre des mesures appropriées aux niveaux national, régional et local visant à promouvoir leur bien être, y compris la prévention des abus à leur égard et la réduction de leur vulnérabilité, isolement social et marginalisation.

Ces politiques devraient s'inscrire dans une politique générale encourageant l'autonomisation, l'autonomie, le sentiment d'appartenance, la reconnaissance et la participation des personnes âgées à la société. Ce rapport souligne également que l'offre devrait être suffisamment flexible pour permettre une approche adaptée à leurs besoins culturels en matière de soins et de bien être (5).

Les besoins des personnes d'origine étrangère sont semblables à ceux des autres personnes âgées : besoin d'aide et de soins à domicile, besoin d'hébergement. Toutefois, les différences culturelles influent sur l'expression des besoins et des attentes.

Il convient d'aller vers plus de diversification et de modulation des offres pour accompagner dignement les personnes vieillissantes, répondre et respecter la diversité des demandes, des besoins et des attentes des personnes vieillissantes, qu'elles que soient leur origine.

Dès lors, au vu de la diversité culturelle de la population bruxelloise, il y a lieu de s'interroger sur ce qui est concrètement mis en place pour répondre aux recommandations du Comité Européen sur les Migrations du Conseil de l'Europe et à cette problématique.

- (5) Conseil de l'Europe, Comité européen sur les migrations, Projet de recommandation sur la prévention des risques de vulnérabilité des migrants âgés et l'amélioration de leur bien-être, 12 janvier 2011.

A l'heure actuelle, la réponse provient de manière générale du monde associatif. Faute de réponses concrètes des pouvoirs publics, les associations se sont organisées pour mieux prendre en compte la diversité culturelle ⁽⁶⁾.

Il est nécessaire de prendre en compte dans la détermination des actions menées dans les domaines du social et de la santé. Il faut des politiques cohérentes d'adaptation des structures de notre société au vieillissement de la population et à la diversité de celle-ci.

Comme le souligne Monsieur Michel Villan, Directeur de la Direction des personnes étrangères et de l'égalité des chances de la Direction Générale opérationnelle « pouvoirs locaux, action sociale et santé » du service public de Wallonie, « *Les structures sociales d'accompagnement ou de prise en charge lorsque cela s'avère nécessaire doivent s'adapter à la diversité des situations et des populations en présence. C'est un défi que nos sociétés doivent prendre à bras le corps. Il en va de la cohésion sociale.* » ⁽⁷⁾.

Les conclusions de l'étude « Vivre chez soi après 65 ans » allaient dans le même sens pour ce qui concerne l'aide à domicile des personnes âgées : « *Dès à présent, il est essentiel que les services visant à maintenir les personnes âgées à domicile tiennent compte de ces modifications progressives de la composition de la population âgée, y compris l'augmentation des personnes âgées issues de l'immigration et des personnes en situation sociale plus précaire* » ⁽⁸⁾.

La présente proposition de résolution vise dès lors à encourager le Gouvernement à mieux prendre en compte la diversité culturelle des personnes âgées dans l'aide et l'accueil de ceux-ci.

(6) Davis TALLOEN, Jean CHECH et Jan VERSTRAETE, « Migrants âgés, seniors de chez nous. Des leçons à tirer de la pratique. Etat des lieux de 22 projets créant des ponts entre les migrants âgés et les services existants », Fondation Roi Baudouin, janvier 2012.

(7) Michel VILLAN, « Vieillesse et Immigration », in L'observatoire, numéro 61, 2009.

(8) Observatoire de la Santé et du Social, Vivre chez soi après 65 ans, « Atlas des besoins et des acteurs à Bruxelles », 2007, p. 220.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative à la dimension interculturelle dans la prise en charge des personnes âgées

Considérant la diversité de la population belge et, plus particulièrement, de la population bruxelloise;

Considérant le vieillissement de la population;

Considérant les différentes initiatives issues du monde associatif visant à mieux prendre en compte la diversité culturelle dans la prise en charge des personnes âgées;

Vu les recommandations du Comité Européen sur les Migrations du Conseil de l'Europe;

Vu les conclusions de l'étude « Vivre chez soi après 65 ans » de l'Observatoire de la Santé et du Social de la Région de Bruxelles-Capitale;

Le Parlement francophone bruxellois demande au Gouvernement :

D'informer et de sensibiliser les groupes-cibles et leur entourage par l'intermédiaire du tissu associatif existant;

D'encourager la formation et la sensibilisation des professionnels de la santé à la diversité culturelle et

à la prise en compte des préoccupations spécifiques, notamment par la formation continue;

De favoriser l'accompagnement du personnel des soins de santé qui œuvre pour le maintien à domicile et l'hébergement des personnes âgées par le milieu associatif privilégiant une dynamique interculturelle;

De mettre en place des expériences pilotes encadrées;

D'accorder une attention particulière aux groupes les plus vulnérables que sont les femmes;

De soutenir la création et le développement de structures qui privilégient une dynamique interculturelle;

De soutenir et d'encourager les formes alternatives d'hébergement qui favorisent l'hébergement intergénérationnel et interculturel;

De demander au Conseil consultatif de réaliser un état des lieux et de faire des propositions concrètes.

Fatoumata SIDIBE
Gisèle MANDAILA

